

13 août 2012

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 13 août 2012 à 20h00.

Présences : Julie Simard, Lucie Gilbert, Marco Laplante, Michel Fortin, Claire Pouliot, Carl Lessard

Absence :

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Claire Pouliot.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2012 est proposée par Carl Lessard.

Il est proposé par Michel Fortin et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$97,697.00. (chèques numéro 16 493 à 16 588).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME DANS LE CADRE DU PROJET D'ASPHALTAGE DU RANG ST-LOUIS ET DE LA RUE LEHOUX

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric a demandé des soumissions pour le projet d'asphaltage du rang St-Louis et de la rue Lehoux.

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric a procédé à l'ouverture des soumissions reçues le 13 août 2012 à 11h00 au bureau municipal et que quatre (4) soumissions ont été déposées, soit :

	Option A (taxes incluses)	Option B (taxes incluses)
Pavage St-Laurent	258,466.91\$	378,618.37\$
Pavage Sartigan	284,854.82\$	424,338.98\$
P.E. Pageau	269,425.41\$	398,090.25\$
Entreprises Lévisiennes	309,481.89\$	461,022.05\$

En conséquence, il est proposé par Lucie Gilbert et adopté à l'unanimité que :

- i) La soumissions de la compagnie « **Pavages St-Laurent** » selon l'option B au montant de trois cent soixante-dix-huit mille six cent dix-huit et trente-sept sous (378,618.37\$) soit retenue pour la réalisation du projet.

EMPRUNT PAR BILLET POUR RÈGLEMENTS # 231-05 & 258-09

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Frédéric souhaite emprunter par billet un montant total de 489,300\$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
231-05	254,300\$
258-09	235,000\$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ par Lucie Gilbert ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 489 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 231-05 et 258-09;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 21 août 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	34 100 \$
2014.	35 100 \$
2015.	36 100 \$
2016.	37 300 \$
2017.	38 500 \$(à payer en 2017)
2017.	308 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de Saint-Frédéric émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 août 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 231-05 et 258-09, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ACCEPTATION DU PLUS BAS SOUMISIONNAIRE DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS # 231-05 & 258-09

IL EST PROPOSÉ par Michel Fortin ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Frédéric accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins de Beauce-Centre pour son emprunt du 21 août 2012 au

montant de 489 300 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 231-05 et 258-09, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

34 100 \$	2.99%	21 août 2013
35 100 \$	2.99%	21 août 2014
36 100 \$	2.99%	21 août 2015
37 300 \$	2.99%	21 août 2016
346 700 \$	2.99%	21 août 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

DÉROGATION MINEURE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE RUE LEHOUX

Normand Grondin de Développement Domiciliaire St-Frédéric fait une demande de dérogation mineure pour la rue Lehoux. Il demande à prolonger le cul-de-sac en direction du village de Saint-Frédéric de 100 mètres. Selon la réglementation, un cul-de-sac doit avoir un maximum de 250 mètres. Avec cette dérogation, le cul-de-sac aurait 350 mètres.

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter cette dérogation, il est proposé par Claire Pouliot et adopté à l'unanimité que le conseil accepte cette demande de dérogation mais conditionnel à ce que les trous d'hommes situés dans le cul-de-sac actuel soient déplacés au frais de Développement Domiciliaire Saint-Frédéric.

DEMANDE DE PASSAGE DU CLUB QUAD AMIANTE

Michel Fortin donne avis de motion qu'un règlement sera ultérieurement adopté en vue de donner l'autorisation au club Quad Amiante de circuler sur certains chemins municipaux durant la période hivernale. Cette autorisation sera valable à condition qu'une signalisation adéquate et conforme soit installée.

RAPPORT DES COMITÉS

a) Entretien routier

Le rapiéçage de l'asphalte s'est terminé aujourd'hui dans le Rang 1.

b) Loisirs et embellissement

La lumière du centre communautaire qui éclaire vers le skate park sera remplacé par une qui éclaire davantage.

c) Eau potable

La municipalité a demandé à la population d'économiser l'eau potable dû à la sécheresse. Celle-ci a très bien collaboré. Il faut encore faire attention car le réservoir n'est pas plein. Il est à 14 pieds tandis que sa capacité est de 20 pieds.

d) O.M.H.

Rien à mentionner.

e) Sécurité incendie

Rien à mentionner

f) Culture

Rien à mentionner.

CORRESPONDANCE

Il est proposé par Marco Laplante et adopté à l'unanimité de commanditer le Tournoi de golf du Club Lions sous forme de deux bons d'achat de 25\$ échangeable dans tous les commerces de Saint-Frédéric.

Il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric renouvelle son statut de membre à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privés de la Chaudière au coût de 25\$.

Demande de monsieur André Labbé, résident de la rue Grondin, de procéder à l'ajout d'une bordure de rue le long de la rue Lessard étant donné que l'eau s'écoule sur son terrain. Le conseil acquiesce à sa demande mais mentionne que ce sera probablement fait l'an prochain, lors de travaux mineurs d'asphaltage.

Demande de Valérie Gagnon, qui réside dans la rue St-Olivier, d'installer un bloc de ciment ou autre chose dans la rue St-Olivier pour ralentir la circulation qui est plus dense dû à la fermeture de la Route 276. Le conseil mentionne qu'une action sera prise afin de tenter de ralentir la circulation.

Lettre de la Coop de santé Robert-Cliche annonçant une mini-conférence santé gratuite mercredi le 5 septembre à 19h30 au centre communautaire de Saint-Frédéric.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux résidentes de la rue Lehoux apportent le fait qu'il y a beaucoup de motocross et quatre-roues qui circulent dans leur secteur. Elles demandent à ce des blocs de ciment soient installés pour ralentir ceux-ci. Le conseil regardera ce qu'il est possible de faire en ce sens.

VARIA

Rien à mentionner.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Claire Pouliot à 21h00.